

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023-05

PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS STATUTAIRES

L'ASSEMBLEE GENERALE,

- Vu** l'arrêté n° 337 du 30 juin 1880 établissant une Chambre de commerce à Papeete ;
- Vu** l'arrêté n° 1257 CM du 4 septembre 2000 modifié portant organisation de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers ;
- Vu** le règlement intérieur des membres de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers ;
- Vu** le rapport n° 4_AG_20231129_RAP ;

ADOPTE :

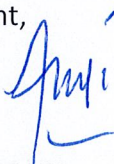
Article 1 :

Les commissions statutaires, à savoir des finances, des marchés, et de composition de la CCISM, sont composées comme indiqué dans la liste annexée à la présente délibération.

Article 2 :

Le Président et le Directeur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des délibérations.

Le Président,


Kelly ASIN-MOUX



Le Secrétaire,


Thierry TROUILLET

CCISM 2023-2028
Composition des commissions

Commissions statutaires

Finances	Marchés	Composition de la CCISM
Odette WONG	Vaea TRACQUI	Christophe TISSOT
Jean-François GOYHENEIX	Agathe TAUHIRO	Daniel HERLEMME (C)
Julien TORREGROSSA	Jean-François GOYHENEIX	Gaël LAMISSE (I)
Stéphane PEREZ	Julien TORREGROSSA	Kelly ASIN-MOUX (S)
Stéphane GLAVINAZ	Stéphane PEREZ	Jean-Paul TUAIVA (M)
Vaea TRACQUI	Stéphane GLAVINAZ	Diego LAO (suppléant)
		Moanatea MONTARON (suppléant)
		Joël WONG (suppléant)